



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2014

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le deuxième jour du mois de septembre 2014 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Madame Carol Rivard et Messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absences motivées : Mesdames Julie Mayer, Linda Gamache et France Desroches, conseillères.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

Résolution # 2014-09-208
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 à 20 h.

Résolution # 2014-09-209
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2014-09-210
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de l'assemblée ordinaire du 5 août 2014 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.

Résolution # 2014-09-211 **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 6 août au 2 septembre 2014 dont le montant est de 168 174,98 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 249 629,40 \$, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2014-09-212 **RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2014 VISANT À MODIFIER LE** **RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 231-2006 DE FAÇON À** **PERMETTRE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR À L'INTÉRIEUR DE LA** **ZONE 528**

ATTENDU QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite permettre l'entreposage extérieur de conteneurs sur un site où est autorisé un usage « vente, réparation et entreposage de camions, de pièces de camion et machineries lourdes, neufs ou usagés » ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 juillet 2014 ;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT DE ZONAGE

ARTICLE 1.

Le premier alinéa de l'article 11.25 est modifié en retirant le paragraphe c).

ARTICLE 2.

La grille des usages et normes visées à l'article 1.5 du règlement de zonage et à son annexe est modifiée pour la zone 528 :

- a) en ajoutant le symbole « * (6) » dans la colonne « usages autorisés »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

- vis-à-vis le titre « INDUSTRIEL – CLASSE B » ;
b) en ajoutant la note particulière « (6) Limité à l'entreposage extérieur de
conteneurs à titre d'usage principal ou accessoire. »

La grille modifiée est jointe à l'annexe A, cette grille faisant partie intégrante du
présent règlement.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2014-09-213

OCTROI DU CONTRAT – TRAVAUX DE CORRECTION ET DE PAVAGE DE LA 79^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux
de correction et de pavage de la 79^e Avenue;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère
madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le contrat à la
firme Béton Mobile St-Alphonse Inc. ayant fournie la soumission la plus basse
conforme au montant de 48 546,24 \$ taxes incluses.

Résolution # 2014-09-214

APPUI – LES IMMEUBLES GILLES ET DENIS FORTIN INC.

ATTENDU QUE Les Immeubles Gilles et Denis Fortin inc. ont obtenu une
autorisation autre qu'agricole pour l'entreposage de bateaux sur une partie du lot
P-45;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix reconnaît
l'emplacement en question comme faisant partie intégrante de la marina;

ATTENDU QUE l'activité d'entreposage fait partie des activités importantes
d'une marina;

ATTENDU QUE la demande de la clientèle a changé concernant l'entreposage
extérieur pour de l'entreposage intérieur;

ATTENDU QUE l'investissement pour un bateau est énorme;

ATTENDU QUE les clients veulent protéger leur investissement en entreposant
leur bateau à l'intérieur d'un entrepôt;

ATTENDU QUE tous les entrepôts situés du côté est de la Route 223 sont
remplis au maximum;

**ATTENDU QU'il y a déjà d'autres entrepôts (3) construits sur une partie des
lots 44 et 45;**

**ATTENDU QU'il n'y a pas d'autre endroit disponible dans la municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour ce genre de construction;**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE pour tous ces motifs, le conseil municipal appuie « Les Immeubles Gilles et Denis Fortin inc. » dans leur demande de construire un entrepôt afin de faire l'entreposage intérieur des bateaux.

Résolution # 2014-09-215

APPUI À GAMACHE ET FRÈRE INC.

ATTENDU QUE Gamache et frère inc. possède un droit acquis sur une superficie de un (1) hectare au 609, rue Principale, lot 22-5;

ATTENDU QUE Gamache et frère inc. a obtenu une autorisation « autre qu'agriculture » sur les lots P-22, P-24 et P-24-1 pour l'entreposage, l'entretien, la réparation et autres travaux connexes, pour la vente de véhicules lourds neufs et usagés ainsi que de machineries lourdes;

ATTENDU QUE le zonage municipal permet ces activités dans la zone 528 où est situé le 609, rue Principale;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autre endroit dans la municipalité qui puisse accueillir un tel bâtiment;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE pour tous ces motifs, le conseil municipal appuie la demande de Gamache et frère inc.

Résolution # 2014-09-216

RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal rétribue les heures supplémentaires de l'inspecteur municipal, soit 108,50 heures depuis le 18 janvier 2014.

Résolution # 2014-09-217

MANDAT À L'INGÉNIEUR POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ – COLLECTE GRAVITAIRE

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle étude de faisabilité nous indiquerait s'il est possible de construire un réseau de collecte gravitaire des eaux usées pour la 64^e Avenue et la rue des Noyers;

CONSIDÉRANT QUE le réseau en question devra être raccordé au système d'égout sous vide de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE pour se réaliser, un ou deux postes de collecte devront être construits à l'intersection des deux (2) rues citées ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé en vertu de la résolution 2014-04-104 doit être modifié afin d'ajouter une étude de mise à niveau pour le certificat d'autorisation selon l'article 32 du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques ;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate l'ingénieur monsieur Pascal Barberis de la firme Groupe WSP à effectuer la mise à niveau du certificat d'autorisation requis. Le coût approximatif de ce mandat est de 3 000 \$.

Résolution # 2014-09-218

APPELLATION DU PARC BOISSONNAULT

CONSIDÉRANT l'aménagement d'un parc dans le secteur sud de la municipalité par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'à la fin des années 40, un homme a été l'instigateur de ce développement de plus de 250 terrains;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix honore la mémoire de Monsieur Maurice Boissonnault, visionnaire et bâtisseur, en nommant le nouveau parc municipal au coin des rues Godin et St-Germain, le « Parc Boissonnault ».

Résolution # 2014-09-219

GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la demande d'aide financière de la Garde côtière auxiliaire canadienne;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est une municipalité dont beaucoup de ses citoyens, de ses villégiateurs et de ses touristes ont une embarcation et circulent sur la rivière Richelieu;

ATTENDU QUE le bateau de la Garde côtière est amarré à la Marina Performance Marine;

ATTENDU QUE bon nombre de nos pompiers sont qualifiés pour conduire une embarcation;

POUR CES MOTIFS :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde une aide financière de l'ordre de 500 \$ (en bon d'achat pour du carburant) à la Garde côtière auxiliaire canadienne (L) inc. conditionnellement à ce que le service de sécurité incendie puisse utiliser le bateau de sauvetage.

QUE seuls les pompiers qualifiés et désignés pourront utiliser ledit bateau.

Résolution # 2014-09-220

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Claude Leroux et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir à signer, pour et au nom de la municipalité, le renouvellement modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ à intervenir entre la municipalité et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie.

Résolution # 2014-09-221

OPÉRATION NEZ ROUGE DU HAUT-RICHELIEU

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde un soutien financier de 100 \$ à l'Opération Nez rouge du Haut-Richelieu.

Résolution # 2014-09-222

PARRAINAGE CIVIQUE DU HAUT-RICHELIEU

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix délègue un membre à assister au déjeuner-réflexion le mercredi 17 septembre 2014 au coût de 60 \$ le billet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2014-09-223

SECOND APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT

ATTENDU l'appel d'offres lancé sur le système électronique SÉAO pour l'ouverture des chemins d'hiver;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises GM St-Blaise Inc., a retiré sa soumission;

ATTENDU QUE l'autre soumission déposée n'est pas conforme et doit être rejetée;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la municipalité n'a d'autres choix que de retourner en appel d'offres;

POUR CES MOTIFS:

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix retourne en appel d'offres dans les meilleurs délais.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois d'août 2014.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du Service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires du mois d'août 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2014-09-211, 2014-09-213, 2014-09-216, 2014-09-217, 2014-09-219, 2014-09-221, 2014-09-222, 2014-09-223.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2014-09-224
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 50.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le huitième jour du mois de septembre 2014 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Madame Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absence motivée : Madame France Desroches, conseillère.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir était présente.

Résolution # 2014-09-225
OUVERTURE DE LA SESSION ET ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 8 septembre 2014 à 19 h.

Ordre du jour

- 1) Résolution autorisant la directrice générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme PIQM sous-volet 5.1 Projet d'infrastructures à vocations municipale et communautaire (date limite dépôt des demandes, le 12 septembre 2014).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

- 2) Résolution demandant un report de date (prolongation) pour le projet –
Trousse culturelle (Blockhaus) enveloppe de 5 000 \$.

Résolution # 2014-09-226

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PIQM SOUS-VOLET 5.1 – ABRI COMMUNAUTAIRE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller
monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la directrice
générale, madame Marie Lili Lenoir, à présenter et à agir à titre de personne
répondante pour le projet abri communautaire dans le cadre du programme
d'infrastructures Québec-municipalités du sous-volet 5.1.

Résolution # 2014-09-227

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PIQM SOUS-VOLET 5.1 – GARAGE MUNICIPAL

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère
madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la directrice
générale, madame Marie Lili Lenoir, à présenter et à agir à titre de personne
répondante pour le projet garage municipal dans le cadre du programme
d'infrastructures Québec-municipalités du sous-volet 5.1.

Résolution # 2014-09-228

DEMANDE DE REPORT DE DATE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-04-76 relative à une subvention
pour le projet intitulé *Une sentinelle au garde-à-vous sur la frontière*;

CONSIDÉRANT QU'une période additionnelle d'environ six mois est requise
pour finaliser le dossier;

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller
monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande un report de
date pour le dépôt final du projet permettant de terminer la rédaction d'un
document pédagogique, la création d'un dépliant promotionnel à l'intention des
professeurs et le montage de textes des audios guides.



No de résolution
ou annotation

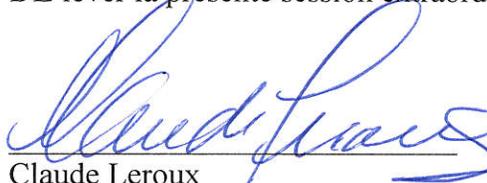
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2014-09-229
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

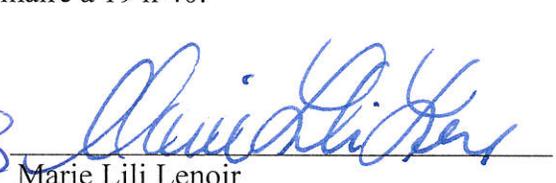
Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 19 h 40.



Claude Leroux
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière